

2022/07/04

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le **4 juillet 2022**, à 19 h, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillères	Ginette Caza, Audrey Caza, Sylvie Tourangeau, Anne-Marie Leblanc, Lyne Cardinal,	district 1 district 3 district 4 district 5 district 6
Vacant		district 2
La secrétaire d'assemblée	Sylvie Caza	

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée à 19 h 07.

2022-07-539

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le maire a donné lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par la conseillère, Lyne Cardinal.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

2022-07-540

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Lyne Cardinal.

Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

Adoptée

2022-07-541

COMPTES À PAYER

Salaires – Mois de juin 2022 :	87 266,75 \$
Liste des chèques en circulation :	57 822,38 \$
Liste suggérée des factures à payer :	68 675,81 \$
Liste des prélèvements :	322 102,54 \$
Liste des dépôts directs :	96 990,45 \$
TOTAL des dépenses du mois :	632 857,93 \$

2022/07/04

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Anne-Marie Leblanc.

Il est résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée dépose le bordereau de correspondance du mois de juin 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-07-542

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB OPTIMISTE DE ST-ANICET

CONSIDÉRANT que le Club Optimiste de St-Anicet a déposé une demande d'aide à l'organisme le 24 mai 2022 à Denis Lévesque directeur général ;

CONSIDÉRANT que la demande du Club Optimiste de St-Anicet regroupe aussi des demandes pour le Cercle de Fermières de Saint-Anicet, la Société historique de Saint-Anicet, Le Cercle des Loisirs de Cazaville et le Canadian Mopar Owner Association ;

CONSIDÉRANT que leurs demandes sont pour le Week-end festif du 23 et 24 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT que leur problématique est surtout au niveau du service de sécurité pour le stationnement dans les rues et sur le terrain de Monsieur Normand Duquette où aura lieu l'exposition de voitures anciennes ;

CONSIDÉRANT que parmi leurs demandes, le Club Optimiste aimerait que la Municipalité de Saint-Anicet paye les services d'une firme d'agent de sécurité.

Il est proposé par la conseillère, Lyne Cardinal.

Appuyé par la conseillère, Audrey Caza.

Il est résolu unanimement :

Que le Club Optimiste de St-Anicet engage lui-même la firme d'agent de sécurité et s'occupe de la gestion du personnel pendant les journées de festivité.

Que la Municipalité de Saint-Anicet paye sous présentation de facture jusqu'à un maximum de 5 000 \$ avant taxes la firme d'agent de sécurité que le Club Optimiste de St-Anicet aura engagé.

Que la Municipalité de Saint-Anicet offre l'ensemble des autres demandes gratuitement et qu'une rencontre soit faite avec les organisateurs de l'événement, la direction générale et le directeur des travaux publics dans la semaine du 11 juillet 2022.

Adoptée

2022-07-543

AVIS DE CONTRIBUTION – CROIX-ROUGE CANADIENNE

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

2022/07/04

Il est résolu unanimement de payer l'avis de contribution à la Croix-Rouge canadienne, division du Québec, pour l'organisation des services aux sinistrés selon notre plan de sécurité civile municipale.

L'entente couvre la période de juillet 2022 à juin 2023 pour une population de 2786 à 0,18 \$/per personne pour une contribution totale de 501,48 \$.

Adoptée

2022-07-544

NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Audrey Caza.

Il est résolu unanimement de nommer Anne-Marie Leblanc mairesse suppléante pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2022 ;

Que le maire Gino Moretti, le mairesse suppléante Anne-Marie Leblanc, le secrétaire-trésorier Denis Lévesque et la secrétaire-trésorière adjointe Sylvie Caza soit les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient à la Caisse Populaire Desjardins du Haut-Saint-Laurent ;

Sous la signature de deux (2) d'entre eux soit :

- La signature du maire ou de la mairesse suppléante ;
- La signature du secrétaire-trésorier ou de la secrétaire-trésorière adjointe.

Que la mairesse suppléante représente le maire au conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent en cas d'absence de celui-ci.

Adoptée

2022-07-545

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Il est proposé par la conseillère, Audrey Caza.

Appuyé par la conseillère, Lyne Cardinal.

Il est résolu unanimement d'autoriser l'inscription de Ginette Caza et Sylvie Tourangeau conseillères, Gino Moretti maire et Denis Lévesque directeur général et greffier-trésorier au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 22 au 24 septembre 2022 au Centre des congrès de Montréal. Payer l'inscription de 900\$/chacun avant taxes, les frais d'hébergement et de déplacement, selon les règlements #455 et #455-1.

Adoptée

2022-07-546

PAIEMENT DE L'ÉTUDE DU COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent avait déjà présenté une offre de services en 2019 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une autre offre de services datée du 18 mars 2022 au montant de 34 804 \$ exempt de taxes concernant l'accompagnement pour la modification du certificat d'autorisation et pour la production d'une étude sur les herbiers, nécessaires au projet de faucardage de la végétation aquatique de cinq (5) canaux à Saint-Anicet ;

CONSIDÉRANT que pour répondre adéquatement aux multiples demandes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), il faut produire cette étude ;

2022/07/04

CONSIDÉRANT que le nouveau conseil municipal a modifié ses objectifs de paiement concernant cette étude.

Il est proposé par la conseillère, Anne-Marie Leblanc.
Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.
Il est résolu unanimement :

Que la Municipalité de Saint-Anicet autorise le paiement de l'offre de services du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent déposée le 18 mars 2022 au montant de 34 804 \$ exempt de taxes concernant l'accompagnement pour la modification du certificat d'autorisation et pour la production d'une étude sur les herbiers, nécessaires au projet de faucardage de la végétation aquatique de cinq (5) canaux à Saint-Anicet.

Que les coûts soient assumés par le surplus accumulé. Autoriser Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier à signer les documents concernant cette offre de services.

Adoptée

2022-07-547

PAIEMENT DE L'ÉTUDE DE TETRA TECH QI INC. À LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que la résolution 2021-09-251 a été adoptée en septembre 2021 concernant l'étude et travaux d'entretien de la rivière La Guerre et que celle-ci a été envoyée à la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT que la MRCHSL à mandater Tetra Tech QI Inc. afin d'entamer le volet 1 : Acquisition de données et analyse de la situation de l'offre de service professionnelle pour l'analyse de la situation hydraulique de la rivière La Guerre pour un montant de 24 719,63 taxes incluses la référence est le 44754TT-60ET datée du 5 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que les coûts du projet sont assumés par les municipalités concernées et réparties ainsi, Godmanchester 7,7 %, Sainte-Barbe 1,0 % et Saint-Anicet 91,3 %.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Il est résolu unanimement :

Que la Municipalité de Saint-Anicet accepte de payer à la MRCHSL un montant de 22 569,02 \$ taxes incluses afin de payer notre part de l'étude à Tetra Tech QI Inc. et que les coûts soient assumés par le surplus accumulé.

Adoptée

2022-07-548

OCTROI DE CONTRAT – SERVICE DE SAUVETEURS

CONSIDÉRANT que la Municipalité par de multiples procédures et ce depuis plusieurs mois essaye de s'engager des sauveteurs de plage pour l'été 2022 ;

CONSIDÉRANT que toutes procédures ont été infructueuses ;

CONSIDÉRANT que la solution est d'octroyer un contrat à Service de sauveteurs ;

CONSIDÉRANT que Service de sauveteurs a présenté une offre de service pour un montant maximal de 29 630,49 \$ taxes applicables en sus.

2022/07/04

Il est proposé par la conseillère, Lyne Cardinal.
Appuyé par la conseillère, Audrey Caza.
Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de service de *Service de sauveteurs* au montant maximal de 29 630,49 \$ taxes applicables en sus. Autoriser Sylvie Caza, secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents concernant cette offre de service.

Adoptée

2022-07-549

OCTROI DE CONTRAT ET DÉLÉGATION DE POUVOIR – GROUPE SÛRETÉ INC.

CONSIDÉRANT que le Groupe Sûreté inc. a proposé une offre de service no. OF220601-102 à la Municipalité pour les services d'agent de sécurité dans le cadre de la surveillance du parc Jules-Léger pour un montant maximal de 30 254,96 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite nommer les représentants désignés pour l'application des différents règlements municipaux ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite confirmer les pouvoirs qu'il accorde à ses différents représentants.

Il est proposé la conseillère, Lyne Cardinal.
Appuyé par la conseillère, Audrey Caza.
Il est résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service no. OF220601-102 de Groupe Sûreté inc. pour les services d'agent de sécurité dans le cadre de la surveillance du parc Jules-Léger pour un montant maximal de 30 254,96 \$;

De nommer les patrouilleurs de Groupe Sûreté inc. inscrits à l'annexe A de cette résolution, à titre de représentant désigné chargé de l'application des règlements suivants :

- Règlement #499 Concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec ;
- Règlement #525 Concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics applicables par la Sûreté du Québec ;
- Règlement #527 Concernant les animaux applicables par la Sûreté du Québec ;
- Règlement #546 Concernant les parcs.

Ainsi que tout règlement remplaçant ou amendement lesdits règlements.
De permettre aux patrouilleurs de Groupe Sûreté inc. inscrits à l'annexe A de cette résolution d'appliquer les règlements.
Autoriser Fannie Fournier, responsable de la bibliothèque et des activités à signer tous les documents concernant cette offre de service.

ANNEXE A

DÉLÉGATION DE POUVOIRS – SERVICES D'AGENTS DE SÉCURITÉ LISTE DES PATROUILLEURS

	MATRICULE	NOM	PRÉNOM
1	100	LEBEAULT	JONATHAN
2	102	PLEAU	LAURENCE
3	103	DESJARDINS	MARIE-EVE
4	110	CHICOINE	MARYLINE
5	124	MÉNARD	PALMA
6	132	MARCIL	SIMON

7	144	BONNOT	MAHAU
8	146	TURPIN	MICHEL
9	148	HÉROUX	JEAN LOUIS
10	151	SOULES	ALISON
11	152	DESLAURIEURS	CLAUDE
12	155	DENIS	JASON
13	172	DAOUST	PASCAL
14	173	HADRI	OUSSAMA
15	176	TAKACS	STÉPHANE
16	179	MONGEAU	DOMINIQUE
17	192	RANGER	NICOLAS
18	193	GOUGEON-ROBERTS	ZACHARY
19	2606	THIBODEAU	WILLIAM
20	3085	BOUDINA	ALI
21	3102	VIGNEAULT	MÉDÉRIK
22	3390	BENNABI	IDIR
23	3503	SKALKOGIANNIS	JOHN
24	3573	BARROW	WILLIAM
25	3606	HADDAD	WALID
26	3750	LEDUC	JEAN-MICHEL
27	3762	BOUCHARD-DULUDE	WILLIAM
28	4060	PERRON	GABRIEL
29	4142	BÉLANGER-DE- REPENTIGNY	TOMMY
30	4320	BOUVIER	ISABELLE
31	4349	NASOR	JIMMY
32	4352	MAIORANO	JINNY
33	4387	LATENDRESSE	DAVID
34	4581	BOUCHARD	MARIO
35	4627	BOSSÉ	PHILIPPE
36	4696	DOYON	STEVEN
37	4785	MOEIN	ARMIN
38	4795	COUILLARD	LAURIE-ANNE
39	4821	MORIN-CONSTANTINI	MAXIME
40	4830	CÔTÉ	CLAUDIEN
41	4848	LÉGARÉ	SAMUEL
42	4857	FORTIN	SIMON
43	4876	JEAN	OLIVIER

2022/07/04

Adoptée

2022-07-550

**PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET À LA FAMILLE ET AUX
POMPIERS VOLONTAIRES (PAEF)**

CONSIDÉRANT que la compagnie Optima a été vendue et que celle-ci offrait une couverture d'assurance seulement aux pompiers volontaires pour un montant de 96,25\$/mois ;

CONSIDÉRANT que la compagnie Dialogue peut offrir le même service d'assurance soit le programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) aux pompiers volontaires et aux employés municipaux à un coût de 500\$/mois.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

2022/07/04

Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de *Dialogue* pour la couverture d'assurance soit le programme d'aide aux employés et à la famille aux pompiers volontaires et aux employés municipaux pour un coût de 500\$/mois. Autoriser Denis Lévesque directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents concernant ce programme d'aide.

Cette nouvelle couverture sera offerte gratuitement aux employés municipaux.

Adoptée

2022-07-551

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

ATTENDU qu'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12), le **Ministre** peut accorder des subventions aux fins de transport;

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale, ci-après le « **Programme** », approuvé par la décision du Conseil du trésor du 9 février 2021, a pour objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que le **Programme** comporte un volet Entretien, ci-après le « **Volet** », qui vise à réaliser l'entretien courant, préventif et palliatif des routes locales de niveaux 1 et 2, provenant de l'inventaire transmis au **Bénéficiaire**, ainsi que les éléments de ponts dont les municipalités sont responsables et qui sont situés sur ces routes;

ATTENDU que le projet du **Bénéficiaire** a été retenu sous ce **Volet** et que le **Ministre** accepte de verser au **Bénéficiaire** une aide financière pour lui permettre de réaliser son projet;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure la présente convention d'aide financière, ci-après la « **Convention** », afin de déterminer les obligations des **Parties** dans ce contexte.

EN CONSÉQUENCE, les Parties à la présente Convention conviennent de ce qui suit :

Il est proposé par la conseillère, Lyne Cardinal.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement :

Que la présente **Convention** a pour objet l'attribution, par le **Ministre**, d'une aide maximale de 297 045 \$ au **Bénéficiaire** pour la réaliser l'entretien de l'ensemble des routes locales de niveau 1 et 2 dont il a compétence sur son territoire, ci-après le « **Projet** ».

Que Gino Moretti, maire et Denis Lévesque, directeur général, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Anicet, la convention d'aide financière entre le Ministère des Transports et la Municipalité de Saint-Anicet.

Adoptée

2022-07-552

ÉNONCÉ D'INTÉRÊT À L'ÉGARD DU TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES EN PROVENANCE DE LA MUNICIPALITÉ DE PAR LES INSTALLATIONS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET DE ROUSSILLON (RIVMO)

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Anicet prévoit l'implantation imminente de la collecte des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) sur son territoire, et ce, afin de se conformer aux exigences de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son plan d'action 2019-

2022/07/04

2024, qui prévoit notamment que l'ensemble des organismes municipaux implante la collecte de ces matières ou un autre moyen de gestion à la source d'ici l'année 2024;

ATTENDU que la Municipalité souhaite également répondre aux objectifs du *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020* de la MRC du Haut-Saint-Laurent, qui vise notamment à offrir une option pour la récupération et le traitement des matières organiques à l'ensemble de la population de la MRC ;

ATTENDU que la Municipalité ne peut à ce jour envisager de traiter localement ces matières organiques, considérant l'absence d'installations conformes sur son territoire et sur celui de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU que la Municipalité devra éventuellement acheminer ses matières organiques issues de la collecte municipale dans un lieu autorisé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU que la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO) élabore actuellement un projet de complexe de traitement des matières organiques par compostage, dont les installations situées à Salaberry-de-Valleyfield permettront de traiter d'ici l'année 2024 les matières organiques en provenance des MRC de Beauharnois-Salaberry, de Roussillon et de quelques municipalités environnantes ;

ATTENDU que la RIVMO est actuellement dans un processus de demande d'autorisation auprès du MELCC afin d'autoriser la construction et l'opération des installations projetées et procède également à une demande de financement au *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)* ;

ATTENDU que la présidence et la direction générale de la RIVMO ont effectué des représentations à quelques reprises auprès du conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent, soit en 2021 et 2022, afin de les informer des principales caractéristiques du projet de traitement des matières organiques par compostage, de son état d'avancement, dans le but d'offrir la possibilité aux municipalités du territoire d'y acheminer éventuellement leurs matières organiques ;

ATTENDU que, tel qu'évoqué dans sa correspondance du 5 mai 2022 adressée à la préfète de la MRC du Haut-Saint-Laurent, la RIVMO doit confirmer la quantité et la provenance des matières organiques à traiter par la future installation, de même que l'engagement des municipalités visées par le projet à acheminer les matières organiques à la nouvelle installation de traitement et à desservir 70% des unités d'occupation résidentielles de leur territoire respectif et ce, afin de répondre aux exigences du cadre normatif du PTMOBC et de l'Autorité du programme (MELCC) ;

ATTENDU que l'échéance du dépôt de la demande de la RIVMO au PTMOBC est fixée au 31 décembre 2022 pour respecter le calendrier de réalisation du projet d'installation de compostage, ce qui nécessite que les municipalités voisines du territoire couvert par la RIVMO intéressées à acheminer leurs matières organiques vers ses futures installations confirment leur intérêt de façon formelle et par écrit ;

ATTENDU que la RIVMO invite les municipalités intéressées à valider cet intérêt de façon formelle, au plus tard à la mi-septembre de l'année 2022 afin de permettre une période adéquate pour préparer les documents relatifs à la demande en fonction des municipalités à desservir.

2022/07/04

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par la conseillère, Audrey Caza.
Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Anicet énonce sont intérêt à :

- Planter ou maintenir sur son territoire une troisième voie de collecte municipale de porte en porte pour récupérer les matières organiques résiduelles du secteur résidentiel (et de petits commerces assimilables s'il y a lieu) en desservant au moins 70% des unités d'occupations résidentielles ;
- Acheminer une quantité annuelle de matières organiques résiduelles triées à la source, issues des collectes municipales à la future installation de compostage de la RIVMO et ce, à compter de l'année 2025, et que cette quantité est estimée à environ 260 tonnes/an à l'année 2030 (après 5 ans) ;
- Conclure une entente avec la RIVMO lors de la préparation de son programme de collecte, et avant la mise en service de l'installation de la RIVMO en 2024, afin de convenir de façon plus détaillée des termes de sa participation au projet de compostage (tarification, matières acceptées/refusées, date de début, durée et modalités de renouvellement de l'entente, etc.) ainsi que des conditions de réception des matières organiques, au site de compostage et du retour du compost produit ;
- Transmettre la présente résolution à la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO), à la MRC de Beauharnois-Salaberry et à la MRC de Roussillon.

Adoptée

2022-07-553

PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE (PTMOBC)

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a rendu public son programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la quatrième stratégie de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) ;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs est de réduire la quantité de matières organiques destinées à l'élimination afin de favoriser la réalisation des objectifs environnementaux prévue dans le PQGMR ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Anicet pourra bénéficier d'une subvention représentant 33 1/3 % dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC).

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Audrey Caza.

Il est résolu unanimement de mandater Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier d'être la personne autorisée d'agir au nom de la Municipalité de Saint-Anicet. Celui-ci est autorisé à signer tous les documents de la présente demande d'aide financière au volet 2 du PTMOBC et d'agir au nom de la Municipalité de Saint-Anicet.

Adoptée

2022/07/04
2022-07-554

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU que la durée du mandat des membres résidents du comité consultatif d'urbanisme est de deux (2) ans et renouvelable sur résolution du conseil tel que stipulé à l'article 7 du Règlement #474 Constituant un Comité consultatif en urbanisme.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Lyne Cardinal.

Il est résolu unanimement de renouveler le mandat des membres résidents sur le Comité consultatif d'urbanisme soit :

- France Brunet
- Carl Legault
- Michèle Plouffe

Adoptée

2022-07-555

NOMMER MARC BOUCHARD FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

ATTENDU que Marc Bouchard a été engagé comme aide à l'urbanisme selon la résolution 2022-05-491 adoptée le 2 mai 2022 ;

ATTENDU que Marc Bouchard selon les tâches d'écrites à la lettre d'entente doit être nommé en tant que fonctionnaire responsable ;

ATTENDU que les responsabilités sont la délivrance de permis et l'application des règlements.

Il est proposé par la conseillère, Anne-Marie Leblanc.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau

Il est résolu unanimement de nommer Marc Bouchard fonctionnaire responsable de la délivrance de permis et de l'application des règlements.

Adoptée

2022-07-556

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec fait une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lotissement et aliénation d'une partie du lot 2 842 795 d'une superficie de 637.6 mètres carrés appartenant à Martin Hachez et d'une partie du lot 2 842 796 d'une superficie de 112.5 mètres carrés appartenant à Mario Caza afin de leur permettre d'effectuer des travaux de réfection du pont Génier (P-03087) sur le chemin des Prairies ;

ATTENDU qu'une demande d'autorisation pour aliéner et lotir une partie des lots 2 842 795 et 2 842 796 doit être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant de pouvoir procéder au transfert de propriété ;

ATTENDU que le projet du demandeur nécessite des acquisitions à l'extérieur de l'emprise du chemin public existant ;

ATTENDU que la demande vise une faible superficie ;

ATTENDU que le projet n'affectera pas l'homogénéité du milieu agricole ;

ATTENDU que le lotissement et aliénation projetés sont conforme au règlement de zonage #308 de la Municipalité de Saint-Anicet et au schéma

d'aménagement et de développement révisé # 145-2000 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

2022/07/04

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau. Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement de recommander la demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour le lotissement et aliénation d'une partie du lot 2 842 795 d'une superficie de 637.6 mètres carrés appartenant à Martin Hachez et d'une partie du lot 2 842 796 d'une superficie de 112.5 mètres carrés appartenant à Mario Caza afin de leur permettre d'effectuer des travaux de réparation du pont Génier (P-03087) sur le chemin des Prairies.

Adoptée

2022-07-557

RÉSULTAT DE SOUMISSIONS – CHEMIN LEAHY

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public AOP-01-022 pour la réparation du Chemin Leahy ;

ATTENDU que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission et que celles-ci ont été ouvertes le 13 juin 2022 à 11 h :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT AVANT TAXES
Ali Excavation inc.	429 194,32 \$
Les Pavages Ultra Inc.	500 962,40 \$
Sintra Inc.	656 639,36 \$

Il est proposé par la conseillère, Lyne Cardinal.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement de retenir la soumission de *Ali Excavation inc.* pour un montant de 429 194,32 \$ taxes applicables en sus, pour la réparation du Chemin Leahy.

Adoptée

2022-07-558

RÉSULTAT DE SOUMISSIONS – CHEMIN NEUF

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public AOP-02-022 pour la réparation du Chemin Neuf ;

ATTENDU que quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission et que celles-ci ont été ouvertes le 27 juin 2022 à 11 h :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT AVANT TAXES
Ali Excavation inc.	199 601,09 \$
Pavages D'Amour Inc.	206 735,00 \$
Les Pavages Ultra Inc.	214 157,65 \$
Sintra Inc.	240 343,13 \$

Il est proposé par la conseillère, Audrey Caza.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement de retenir la soumission de *Ali Excavation inc.* pour un montant de 199 601,09 \$ taxes applicables en sus, pour la réparation du Chemin Neuf.

Adoptée

2022/07/04
2022-07-559

RÉSULTAT DE SOUMISSIONS – CHEMIN DE PLANCHES

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public AOP-03-022 pour le resurfaçage du Chemin de Planches ;

ATTENDU que quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission et que celles-ci ont été ouvertes le 13 juin 2022 à 10 h :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT AVANT TAXES
Ali Excavation inc.	242 950,50 \$
Les Pavages Ultra Inc.	249 658,62 \$
Sintra Inc.	258 961,22 \$
Eurovia Québec Construction inc.	260 211,04 \$

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement de retenir la soumission de *Ali Excavation inc.* pour un montant de 242 950,50 \$ taxes applicables en sus, pour la réfection du Chemin de Planches.

Adoptée

2022-07-560

RÉSULTAT DE SOUMISSIONS – CHEMIN RIVIÈRE-LA GUERRE

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réfection du Chemin Rivière-La Guerre à huit (8) soumissionnaires ;

ATTENDU que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT AVANT TAXES
Les Pavages Asphaltech inc.	50 894,10 \$
Les Pavages Céka inc.	55 880,50 \$
Ali Excavation inc.	56 411,25 \$

Il est proposé par la conseillère, Anne-Marie Leblanc.

Appuyé par la conseillère, Lyne Cardinal.

Il est résolu unanimement de retenir la soumission de *Les Pavages Asphaltech inc.* pour un montant de 50 894,10 \$ taxes applicables en sus, pour la réfection du Chemin Rivière-La Guerre.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de mai 2022.

2022-07-561

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS AN 10 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent a été attesté le 29 mars 2012 ;

CONSIDÉRANT que le directeur du service incendie a déposé au conseil municipal le rapport annuel d'activités an 10 dans le cadre du schéma de couverture de risques incendie ;

2022/07/04

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités dans le cadre du schéma de couverture de risque incendie, an 9 daté du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par la conseillère, Audrey Caza.
Il est résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Anicet adopte le rapport annuel d'activités an 10 en lien avec le schéma de couverture de risques incendie ;

QUE copie de la présente résolution et du rapport annuel d'activités an 10 soit transmis à la MRC du Haut-Saint-Laurent en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

Adoptée

VARIA

TOUR DE TABLE

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

Début 19 h 45 Fin 20 h 30

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES

Nil

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.
Il est 20 h 30.

Gino Moretti
Maire

Sylvie Caza
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.